



Arrêt d'un prélèvement automatique refusé par la banque

Par **BORY**, le **12/08/2009** à **13:34**

Bonjour,

J'ai souscrit avec mon épouse un crédit immobilier en 2004.

Suite à notre séparation mon épouse (co empruntrice) a dénoncé sa solidarité sur le compte joint où était prélevé les crédits communs. Le compte joint a été bloqué par la Caisse d'Epargne et le découvert non autorisé.

Pour la sauvegarde des intérêts de la famille j'ai pris à ma charge les crédits sur mon compte personnel.

En juin 2009 j'ai demandé l'arrêt des prélèvements automatiques sur mon compte suite à la désignation d'un notaire pour le partage matrimonial dans le jugement de divorce.

2 organismes ne prélèvent plus, mais la caisse d'Epargne a prélevé automatiquement 2 mensualités alors qu'ils n'ont plus mon mandat pour le faire. Malgré mes courriers en recommandé, l'explication que le partage est en cours ils ne veulent rien savoir .

Puis je faire opposition.

Quel est mon recours???